L’an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, BOIN C, LE POTIER A, EDY A, LE MOAL A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F.

**Absent** : TREHOREL V.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

**VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que, depuis les dernières élections municipales, toutes les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d’un règlement intérieur du Conseil Municipal.

Chaque élu a reçu un projet de règlement par mail.

L’article 24 doit être complété concernant l’expression des élus n’appartenant pas à la majorité dans les bulletins municipaux. Aussi Monsieur le Maire propose que, s’ils souhaitent faire paraitre un article, les élus de la minorité disposeront d’une demi-page avec photo pour les bulletins hors-série de janvier et juillet et de 10 lignes pour les bulletins intermédiaires d’avril et octobre.

Le règlement intérieur est adopté par 18 voix pour.

**AMENAGEMENT DE LA RUE DES COURCETTES : LANCEMENT CONSULTATION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe que Laurent Egasse, Cabinet Horizons Paysage et Aménagements, a terminé le dossier de consultation des travaux d’aménagement de la rue des Courcettes et propose de lancer la consultation des entreprises via la plateforme Mégalis le 19 février avec une remise des offres le 12 mars.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est estimé à 160 000 € de travaux et 4 550 € d’éclairage public. Suite à l’annonce d’un nouvel investissement avec l’ouverture officielle de la 5ème classe, Monsieur le Maire a sollicité Monsieur Le Roux, Trésorier de Loudéac, afin d’avoir un avis sur le montant des investissements de la commune. En présence d’Anthony Basse, Adjoint aux finances, il nous a conseillé de diminuer le montant des investissements 2021.

Etant donné le montant élevé des investissements 2021, il est donc proposé de reporter ces travaux d’aménagement en 2022 ou 2023 ce qu’approuve 17 élus, seule Céline Boin s’abstient.

Gérard Mathécade estime lui aussi que ce projet peut être repoussé.

Laure Ivanov précise que ce projet ne pourra pas voir le jour avant 2023 car il est éligible à la DETR et la commune en bénéficiera déjà en 2022 pour l’extension de la Maison des Lutins et il n’est possible de déposer qu’un dossier de DETR par an. Il faudra aussi réfléchir aux travaux de la salle de sports en 2023 ou 2024.

Gildas Pérennez se dit d’accord avec ce report de projet mais il insiste pour que la rigueur budgétaire demeure. Il souhaite que les dépenses d’investissement soient priorisées, il fait aussi référence au budget de la Maison des Jeunes qui doit être clair. Laure Ivanov précise bien que le service jeunesse reste au foyer logement et qu’il ne sera pas transféré au parc Trévire.

Anthony Basset rappelle que ce transfert était juste une réflexion.

**EXTENSION DE LA CREPERIE**

1. Discussion autour du projet :

Gérard Mathécade présente les plans du cabinet de Sandrine Nicolas pour l’extension de la crêperie de 39 m² soit 20 places supplémentaires.

L’extension serait faite sur la terrasse sous la forme d’une véranda avec ouvertures en alu gris anthracite, couverture en panneaux métalliques isolés de couleur gris anthracite.

Le montant estimatif des travaux s’élève à 50 000 € HT comprenant le gros œuvre, la charpente, la couverture, les menuiseries extérieures et intérieurs, les cloisons, les revêtements de sol, les peintures, l’électricité, la ventilation et la plomberie. Madame Nicolas propose une consultation d’entreprises locales et a sélectionné 3 entreprises par lot à qui le dossier de consultation sera transmis.

En 2019, Argoat Bois nous avait fait parvenir un devis pour une extension en ossature bois. Si ce dernier est toujours intéressé et si son projet répond au cahier des charges, le permis de construire devra être modifié.

1. Dépôt du permis de construire :

Gérard Mathécade propose au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer le permis de construire en date du 19 février 2021.

1. Augmentation du loyer :

Il rappelle que cet investissement est estimé à 56 250 € HT (maitrise d’œuvre et travaux). Actuellement, le loyer mensuel est de 500 € HT (600 € TTC), la commission finances propose donc d’augmenter le loyer quand les travaux seront terminés.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après discussion, le Conseil Municipal se met d’accord sur un loyer mensuel de 850 € HT par 14 voix pour, 2 voix contre (A.Le Potier, R.Langlois) et 2 abstentions (E.Bernard et C.Boin). Régis Langlois pense qu’il serait judicieux de rencontrer les gérants et de leur proposer ce montant avant de voter le tarif définitif. Monsieur le Maire rencontrera les gérants pour leur donner le montant du loyer après travaux. Si ces derniers ne sont pas d’accord, le Conseil Municipal décide de ne pas entreprendre les travaux.

Monsieur le Maire informe qu’après la pandémie, quand les restaurants réouvriront, les gérants arrêteront leur activité de crêperie pour se tourner vers de la cuisine traditionnelle de type brasserie avec des plats à emporter.

Gildas Pérennez interpelle l’assemblée et demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour savoir si l’activité principale, qui est inscrite sur le bail, peut être changée. Monsieur le Maire va se renseigner sur cette possible modification et sur les clauses d’engagement.

**FINANCES**

1. Compte-rendu de la commission finances :

La commission s’est réunie le 18 janvier dernier et a travaillé sur le bilan des investissements 2020 et a listé les projets d’investissements 2021 : achat de terrains, extension Maison des Lutins, isolation acoustique cantine, extension de la crêperie, viabilisation de la Résidence des Trois Chênes, voirie rurale, aménagement de la rue des Courcettes, main courante au terrain de foot …. Le montant à inscrire pour les travaux d’investissement avoisine 950 000 € et il y a peu de recettes. Pour équilibrer le budget, un emprunt important devra être fait.

Les points suivants ont été abordés.

1. Demande de révision du loyer des Genêts d’Or :

Monsieur le Maire, Gérard Mathécade, Anthony Basset et Gildas Pérennez ont rencontré Madame Le Coq et son comptable début janvier. Chaque mois, le comptable transmettra à la commune le bilan de l’activité des Genêts d’Or.

Madame Le Coq demande que son loyer repasse à 800 € HT (960 € TTC), comme avant le 1er juillet 2020, et ce jusqu’à la fin de la pandémie.

La commission finances a donné un avis favorable. Qu’en pense le Conseil Municipal ?

Frédéric Foulfoin propose qu’il y ait une équité entre les deux commerces : il parait compliqué d’augmenter un des loyers et de baisser l’autre. Céline Boin propose de maintenir le loyer à 1000 € HT et de ne pas appliquer l’augmentation prévue au 1er juillet (1250 € HT). Emma Bernard suggère de maintenir ce loyer jusqu’à la fin de la pandémie et Anthony Basset informe qu’il est demandé aux propriétaires de geler les loyers.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

 - la baisse du loyer à 800 € HT avec une révision au 1er juillet : 2 voix (L.Ivanov et M.Tilly)

 - le maintien du loyer à 1 000 € HT jusqu’au 31 décembre 2021 : 11 voix (G.Adelis, G.Mathécade, F.Foulfoin, B.Jéglot, G.Pérennez, S.Doré, A.Edy, I.Rolland, A.Le Potier, E.Auffret, E.Bernard)

 - 5 abstentions (S.Ollitrault, R.Langlois, A.Le Moal, C.Boin et A.Basset).

1. Tarif vente des lots de la Résidence des Trois Chênes :

Après étude, la commission finances propose de fixer le prix du m² de la Résidence des Trois Chênes à 31 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce tarif par 17 voix pour et 1 abstention (M.Tilly).

1. Autorisation paiement factures investissement :

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2021, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2021, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2020. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2020.

- *compte 21568* : facture 031024895 de SICLI pour l’achat de 4 extincteurs : 768,37 € TTC

- *compte 2315* : \* note honoraires n°1 du cabinet Nicolas pour la maitrise d’œuvre de la Résidence des Trois Chênes : 21 228 € TTC

 \* note honoraires n°1 de SN Archi pour la maitrise d’œuvre de la Résidence des Trois Chênes : 1200 €TTC

 \* facture L21035 du cabinet Nicolas pour les frais de division parcelle AC2 et 3 (rue des Courcettes) : 1 246,80 € TTC

 \* note honoraires n°2 SN Archi pour la maitrise d’œuvre de l’extension de la crêperie : 900 € TTC.

**ENFANCE JEUNESSE**

1. DETR :

Monsieur le Maire donne l’information suivante : le 27 janvier dernier, avec Laure Ivanov, Céline Boin et Anthony Basset, il a rencontré Madame Obara, Secrétaire Générale de la Préfecture, pour lui exposer le projet d’extension de la Maison des Lutins en vue de l’obtention de la subvention DETR.

Cette dernière a précisé qu’il était préférable de trancher le dossier en deux phases soit 53 000 € de travaux en 2021 et 462 000 € de travaux en 2022. Le dossier modifié a été déposé sur la plateforme dématérialisée de la Préfecture le 8 février.

Laure Ivanov présente le bilan d’accueil de loisirs et de l’accueil périscolaire de l’année 2020, qui sont approuvés par l’assemblée délibérante.

1. Bilan accueil de loisirs année 2020 :

En 2020, on comptabilise 1 378 journées (1 138 en 2018 et 1651 en 2019) réparties comme suit, sachant que le confinement d’avril n’a pas permis d’ouvrir l’accueil de loisirs des vacances de Pâques :

Les équipes d’animation étaient les suivantes :

*\* Vacances d’hiver (février)* : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Nathalie Guillaume, Anaïs Jégorel (stagiaire Bafa) et Kenny Larzul (stagiaire) pour 31 enfants par jour la 1ère semaine et 33 enfants par jour la 2ème semaine.

*\* Vacances de Pâques* : pas d’accueil de loisirs (confinement)

*\* Vacances d’été* : En juillet : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Océane Nicolas, Valentin Le Bihan, Anaïs Jégorel et Valentin Gillot (stagiaires Bafa),

En août, Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Valentin Le Bihan et Valentin Gillot (stagiaire Bafa) pour 30 enfants par jour la 1ère semaine, 23 par jour la 2ème, 33 par jour la 3ème, 27 par jour la 4ème, 15 par jour la 5ème et 17 par jour la dernière d’août.

*\* Vacances Toussaint* : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Nathalie Guillaume, Valentin Le Bihan, Céline Brazy et Evelyne Quintin (stagiaire) pour 29 enfants par jour la 1ère semaine et 38 enfants par jour la 2ème semaine.

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 44 131,40 €

- recettes : 33 636,51 € (participations des familles : 18 506,64 €, participation de la CAF : 8 913,13 €, participation des communes : 6 216,74 € soit un reste à charge pour la commune de 10 494,89 € pour ce service ce qui correspond à 7,61 € par jour et par enfant pour Trévé et 12,12 € par jour et par enfant pour les autres communes.

1. Bilan accueil périscolaire année 2020 :

En 2020, on comptabilise 9 005 journées enfants en garderie et 600 journées enfant le mercredi malgré le confinement de 8 semaines.

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 51 676,35 €

- recettes : 36 377,89 € (participations des familles : 20 112,33 €, participation de la CAF : 10 621,84 €, participation des communes : 3 159,98 €, remboursement pour agents en arrêt maladie : 2 483,74€ soit un reste à charge pour la commune de 15 298,46 € pour ce service ce qui correspond à 1,59 € par prestation (matin, soir et mercredi) et par enfant.

1. Participation des communes sous convention :

L’accueil de loisirs accueillant des enfants de différentes communes, il est demandé une participation financière à St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel en fonction du nombre de journées enfants.

Le coût par enfant, restant à charge pour ces communes, s’élève à 12,12 € (11,47 € l’année dernière) par jour pour l’accueil de loisirs. Ce même tarif sera appliqué pour l’accueil périscolaire du mercredi.

\* St-Caradec : 183 jours x 12,12 € = 2 217,96 € pour accueil de loisirs

 104,5 mercredis x 12,12 € = 1 266,54 €

 Soit un total de 3 484,50 €

\* Saint-Thélo : 55 jours x 12,12 € = 666,60 € pour accueil de loisirs

 13 mercredis x 12,12 € = 157,56 €

 Soit un total de 824,16 €

\* Grâce-Uzel : 132 jours x 12,12 € = 1 055,24 € pour accueil de loisirs

 49 mercredis x 12,12 € =593,88 €

 Soit un total de 2 193, 72 €

\* Hémonstoir : 108 jours x 12,12 € = 1 308,96 € pour accueil de loisirs

 41,50 mercredis x 12,12 € = 502,98 €

 Soit un total de 1 811,94 €

Soit un total de participations de 8 314,32 €.

1. Embauche d’un animateur du 22 au 26 février 2021 :

Le conseil accepte l’embauche d’un animateur la 1ère semaine des vacances de février. Angeline Fiot a retenu la candidature de Valentin Gillot (qui a déjà travaillé au centre l’été dernier). Il sera rémunéré sur l’indice brut 350 au prorata des heures effectuées.

1. Devis jeux extérieurs pour la Maison des Lutins :

En 2019, le Comité des Courses de Chevaux, suite à sa dissolution, a versé la somme de 1 800 € à la commune de Trévé à répartir entre la Maison des Lutins et la bibliothèque pour l’acquisition de matériel.

Angeline Fiot a listé ses besoins et a demandé un devis à la société Gileduc pour 4 draisiennes, 1 panier de basket avec 3 ballons et 1 polydron géant (blocs de construction). Le montant est de 761,67 € HT.

Cette dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Devis aménagement Maison des Jeunes :

Le montant des travaux d’aménagement de la salle du foyer-logement pour la Maison des Jeunes s’élèvent à 1 121,30 € (placards avec étagères, meuble évier, prises).

Par mail en date du 28 janvier, les élus ont été avertis de ces travaux et ont donné leur accord.

Les agents du service technique ont donc commencé afin que ce local soit prêt pour les vacances de février.

1. Prêt à usage avec Créamanflor :

Un prêt à usage entre l’association Créamanflor et le service jeunesse doit être rédigé pour l’utilisation de la salle du foyer logement à compter des vacances de février et pour une durée d’un an renouvelable.

La commune s’engage à faire les travaux nécessaires et à maintenir le local en bon état, l’association accepte que le service jeunesse occupe cette salle pendant les vacances.

Le Conseil accepte les termes du prêt à usage et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**ACHAT D’UN PACK DEFIBRILLATEUR EXTERIEUR**

Gérard Mathécade propose l’achat d’un 3ème défibrillateur qui serait installé en extérieur soit devant la mairie soit devant la salle des fêtes (un défibrillateur ne doit pas être exposé au soleil).

Celui qui est actuellement à la salle des fêtes sera transféré à la salle Kergohy.

Nous avons un contrat de maintenance avec Sano Pharm. Il est donc proposé l’achat de ce défibrillateur avec cette société. Gérard Mathécade a négocié le montant de la maintenance : 150 € HT par défibrillateur (entretien complet) au lieu 170 € HT par an.

Le devis de Sano Pharm est de 1 652,50 € HT. Ce devis comprend un boitier mural extérieur, un transformateur 200/24 volts, un kit de secourisme, une signalétique DEA normalisée avec logo, une sacoche de transports premium. La livraison sur site, la prise en main et la mise en service de l’appareil sont offertes.

Cet achat est nécessaire mais ce n’est pas une priorité pour 2021. Aussi, Gérard Mathécade demande aux élus s’il faut l’acheter cette année ou le repousser en 2022 sachant que les dépenses d’investissement sont élevées pour l’année en cours ?

Frédéric Foulfoin demande s’il est possible de mettre celui de la salle des fêtes en extérieur et n’acheter que le boitier en attendant l’achat du troisième défibrillateur. Selon Gérard Mathécade, c’est possible mais il conviendrait d’acheter un boitier mural alors qu’il est offert si la commune achète le pack.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’acheter le défibrillateur cette année par 10 voix pour alors que 8 élus souhaitent le report de cet achat en 2022.

**ENVIRONNEMEMENT**

1. Compte-rendu de la commission environnement :

Maurice Tilly fait le compte-rendu de la commission Environnement qui s’est réunie le 19 janvier.

Les points suivants ont été abordés :

 - bilan des travaux d’aménagement des talus : 5 agriculteurs ont réalisé des talus avec l’aide du service environnement de LCBC

 - abattage d’environ de 100 conifères dans le Bois de Quénéha : la société Silva Ouest propose d’abattre les arbres, de les conditionner et de les acheter à la commune. La recette serait au minimum de 1500 €. Le reboisement sera envisagé en fonction du projet d’aménagement du bois.

1. Devis prestation Conseils Jardin Pro :

Maurice Tilly présente le devis de Monsieur André Le Sciellour, Conseil Jardin Pro, pour un audit sur les espaces verts suivi d’un diagnostic des différentes zones afin de faciliter le travail des agents, optimiser l’entretien et faire des économies à moyen et long terme.

Sa prestation (uniquement audit et diagnostic, sans les travaux) s’élève à 3 580 €. Elle peut être étalée sur 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Gildas Pérennez souhaite savoir si c’est une demande des agents du service technique. Monsieur le Maire répond que c’est une demande qui a été formulée par un agent lors des entretiens individuels.

Gérard Mathécade estime cette prestation très élevée d’autant plus que les agents techniques ont les compétences pour faire ce travail. Céline Boin propose que ces agents participent à des formations dans des domaines ciblés afin de se perfectionner.

Régis Langlois, qui a participé à cette commission, explique que la proposition de Monsieur Le Sciellour permettrait de diminuer la charge de travail des agents car il leur apporterait des conseils sur les végétaux à planter, sur les endroits où les mettre mais aussi des conseils au niveau du matériel à utiliser.

Gérard Mathécade pense que cette dépense doit être reportée car elle n’est pas urgente. Brigitte Jéglot dit qu’il faudrait mieux attendre que les travaux d’aménagement du bourg soient faits avant d’entamer cette démarche.

Monsieur le Maire demande de procéder au vote : 3 conseillers votent pour ce devis, 1 contre et 14 abstentions.

Gérard Mathécade dit que cette économie permettra de faire les travaux pour résoudre le problème d’inondations aux Trois Alouettes. Un avaloir sera mis en place au printemps par les agents communaux. Frédéric Foulfoin pense qu’un talus sera nécessaire en amont pour piéger l’eau. Maurice Tilly va recontacter les propriétaires des deux champs et voir avec eux s’il est possible d’avoir des aides de LCBC pour faire ce talus.

**ECOLE DES PERRIERES**

1. Demande de dérogation pour le maintien des rythmes scolaires à 4 jours :

Emma Bernard précise que, suite à l’arrêt des TAP, la commune avait sollicité l’Inspection Académique pour l’obtention d’une dérogation de la semaine d’école sur 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Cette dérogation est à renouveler, ce qu’accepte le Conseil Municipal.

1. Ouverture d’une 5ème classe :

Monsieur le Maire informe qu’une délégation composée d’élus et de parents d’élèves s’est déplacée le 3 février dernier à l’Inspection Académique pour défendre le projet d’ouverture d’une 5ème classe.

Par courrier en date du 12 février, le Directeur des services départementaux de l’éducation nationale des Côtes d’Armor nous a fait savoir qu’il acceptait l’ouverture d’une 5ème classe pour la rentrée de septembre.

L’agrandissement du bâtiment de l’école n’étant pas possible, une classe modulaire pourrait être installée dans la cour. Gérard Mathécade a pris contact avec la société Module Création de Merdrignac qui a déjà fourni les vestiaires au terrain de foot et les deux classes modulaires de l’école privée. Cet investissement serait d’environ 50 000 € auxquels il convient d’ajouter les frais de terrassement, de viabilisation ainsi que les achats de tables, chaises, bureau, tableau …

Gérard Mathécade a pris contact avec l’Inspection Académique, le Conseil Départemental et le Député pour obtenir des aides financières.

**PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES : BUDGET ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL**

Maurice Tilly informe que, depuis quelques années, le budget alloué aux agents du service technique pour leurs vêtements de travail était de 800 € par an (soit 200 € par agent par an). Chaque agent a un bon et achète ce dont il a besoin chez qui il le souhaite.

Dans un premier temps, il est proposé d’augmenter cette enveloppe à 1 200 € pour l’année 2021.

Puis, dans un second temps, il conviendrait d’uniformiser le service afin les agents aient tous les mêmes vêtements. A l’automne, des devis seront demandés à des fournisseurs spécialisés. Les commandes se feraient groupées et non plus individuellement.

Sylvie Doré souhaite savoir pourquoi le budget augmente de 50 %. Laure Ivanov pense que cette augmentation n’est pas fondée et que le budget de 200 € par agent est suffisant.

Maurice Tilly dit que le but est d’uniformiser et de permettre à chaque agent de s’équiper correctement cette année afin que les dépenses soient moindres dans les années à venir. Laure Ivanov ne voit pas la nécessité d’uniformiser puisque les besoins des agents ne sont pas les mêmes. Régis Langlois pense que 300 € par agent n’est pas suffisant car c’est à la collectivité de fournir tous les EPI.

Anthony Basset explique que c’est un élu qui devra s’occuper de recenser les besoins et de consulter les fournisseurs.

Frédéric Foulfoin suggère de se renseigner auprès d’entreprises spécialisées par des locations de vêtements avec lavage.

Monsieur le Maire demande de procéder au vote : une enveloppe de 1200 € est attribuée pour les dépenses de vêtements de travail du service technique par 15 voix pour et 3 voix contre.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- local Maison des Jeunes : les agents du service technique ont débuté les travaux d’aménagement

- broyage des branches : il a commencé lundi au bassin tampon du cimetière puis à l’étang

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- facture entretien de la chaudière de la microcrèche :

Pour information, la société Eréo va intervenir pour le nettoyage de la chaudière de la microcrèche / salle Men Glaz. Gérard Mathécade a pris contact avec eux pour négocier ce montant élevé (776 € HT) mais l’entreprise ne veut rien savoir.

- cantine : Emma Bernard fait savoir qu’un courrier a été adressé à chaque famille car les dispositions préfectorales du 2 février dernier renforcent le protocole sanitaire dans les cantines. Aussi, à partir du 11 février et jusqu’aux vacances, les enfants dont les parents ne travaillent pas ne seront pas accueillis à la cantine.

Frédéric Foulfoin informe qu’il a été interpellé par certains parents qui ne comprennent pas cette mesure. Monsieur le Maire souligne que la collectivité applique le protocole sanitaire et que cette mesure concerne les enfants dont les parents ne travaillent pas. Néanmoins, l’accès à la cantine reste ouvert à tous et il appartient aux parents d’agir en bonne conscience.

Frédéric Foulfoin interroge sur la possibilité d’accueillir les enfants à la salle des fêtes. Emma Bernard répond que ce n’est pas possible car la cuisine n’est pas aux normes et que la salle ne pourrait pas accueillir tous les enfants. De plus, séparer les deux écoles (une à la cantine et une à la salle des fêtes) impliquerait un surcoût au niveau du personnel.

Monsieur le Maire rebondit sur l’accueil périscolaire en précisant que, même si les deux écoles sont accueillies dans un même lieu, il n’y a aucun brassage entre les élèves car chaque école occupe une partie du bâtiment sans se croiser. Cette décision a été prise suite à l’autorisation de la DDCS.

- logement 7 bis rue Emile Jégard : l’huissier nous a fait savoir que les clés seraient restituées à la commune vers le 3 mars. Des travaux de rafraichissement seront faits par les employés communaux et le logement pourrait être reloué à partir du 1er avril.